

Financez un projet avec le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) : "aide aux projets"

Du 16 septembre 2023 au 13 juin 2024



Vous êtes une association étudiante et vous débordez d'idée de projets à caractère culturel, citoyen, sportif, social, ... ?, le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) "aide aux projets" peut vous aider à les concrétiser. Trois commissions sont organisées chaque année.

Le FSDIE "aide aux projets" en quelques mots

Cette **subvention** soutient les projets portés par les associations étudiantes. Elle est constituée par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) dont chaque étudiant-e s'acquitte lors de son inscription.

Pour les étudiant-es de l'établissement qui souhaitent soumettre un **projet individuel** à la commission, vous devez vous **approcher d'une association** qui le portera en son nom. Vous pouvez consulter la [liste des associations de l'université ici](#).

Commission de juin - 11 Juin 2024

La commission de juin est ouverte à **toutes les associations étudiantes**. Une association est considérée étudiante par l'Université Bordeaux Montaigne quand il 2/3 des membres du bureau de l'association, sont étudiant-es.

La date limite des dépôts de dossier est le 02 juin à 23h59.

Procédure pour faire sa demande

Pour **retirer le dossier** de candidature, prenez rendez-vous auprès de Maroussia Rochette, la chargée de développement de la vie étudiante : [✉ vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr).

Avant de demander cette subvention, merci de prendre connaissance du [règlement](#) et de la liste des [pièces justificatives](#) à apporter.

Précédemment

[Commission de novembre - 14 Novembre 2023](#)

La commission de novembre est ouverte aux associations domiciliées à l'université Bordeaux Montaigne ou l'IUT. La date limite des dépôts de dossier est le **05 novembre à 23h59**.

Commission de mars - 12 Mars 2024

La commission est **ouverte à toutes les associations étudiantes**, qu'elle soient domiciliées ou non à l'Université Bordeaux Montaigne. La date limite des dépôts de dossier est le **03 mars à 23h59**.

Direction de la vie d'établissement et de campus (DiVEC)

Bureau de Maroussia Rochette, chargée de développement de la vie étudiante : ADM 003